

ations communes n'aillent pas, à son avis, assez loin en prévoyant la voie que l'Assemblée devrait suivre maintenant dans l'intérêt des Nations Unies et de la communauté universelle.

#### **Proposition visant la création d'un Comité d'étude**

La proposition dont nous sommes saisis et dont je vais parler prévoit la création d'un comité chargé d'explorer et d'étudier la situation sous tous ses aspects et de faire les recommandations appropriées à la prochaine session de l'Assemblée générale. Cette proposition ne représente qu'un mince progrès par rapport à une proposition semblable soumise par le Canada à la cinquième session de l'Assemblée générale, en 1950. J'aurais espéré qu'avec l'expérience des années écoulées, cette vingt et unième session de l'Assemblée générale aurait pu mettre au point un mandat plus précis pour guider le comité proposé dans l'exploration des éléments d'une solution équitable de cette question. En l'absence d'une telle directive, je crains qu'un temps précieux ne soit perdu par tout comité qui pourrait être créé par l'Assemblée générale.

« Je dois dire que j'ai été troublé par certaines déclarations qui ont été faites ici en ce qui concerne les tâches prévues pour le comité en question. Je tiens à préciser que ce qu'il faut faire maintenant ne relève pas, à mon avis, de l'étude ou de la recherche. Ce que nous attendons du comité c'est qu'il agisse au nom de cette Assemblée en élaborant une solution viable et en préparant la voie à une évolution favorable de ce problème. C'est là certainement la base sur laquelle le comité doit fonder ses efforts s'il doit arriver à formuler les recommandations que nous sommes en droit d'attendre de lui pour notre prochaine session.

#### **Attitude de Pékin**

On a suggéré que l'une des questions à poser au Gouvernement de la République populaire de Chine est celle de savoir s'il désire siéger au sein des Nations Unies. Je suis tout disposé à admettre que les déclarations émanant de Pékin sont de nature à susciter des doutes sérieux dans nos esprits quant à l'attitude du Gouvernement de la République populaire de Chine à l'égard du fonctionnement des Nations Unies. J'ai même noté, au cours des dernières 24 heures, des observations que l'on dit avoir été formulées par ce gouvernement à ce propos. Par ailleurs, des pays amis du Gouvernement de la République populaire de Chine ont, année après année, successivement, déposé des propositions visant à l'admission de ce gouvernement aux Nations Unies; nous devons en déduire, je pense, que cela n'aurait pas été fait sans l'assentiment de Pékin.

« On a également suggéré qu'on demande au Gouvernement de la République populaire de Chine s'il est disposé à souscrire aux obligations de la Charte des Nations Unies. Il est évidemment de la plus haute importance que tous les gouvernements membres respectent et remplissent les obligations découlant de la Charte; la question est posée de façon précise, conformément